Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est (2017-05)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0164 du 1er mai 2017, un projet de *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est (2017-05).

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 mai 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à remplacer le zonage industriel et commercial (I.2C, C.1(2) C) des lots 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 par la catégorie d'usage « parc » (E.1(1)). Ces lots sont situés au nord de la rue Bernard Est et au nord du 5605 de l'avenue De Gaspé.

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Claude Groulx